

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 avril 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 30 avril 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MEUNIER Ingrid, ARCHAIMBAUD Fabrice, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ERVAS Gilles, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, DUFOUR Maxime, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, VIETTI Dominique, DURAY Eric, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : OSSEDAT Nathalie.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Monsieur le Président présente à l'assemblée les projets du budget général et des six budgets annexes qui composent le Budget Primitif de la Communauté de communes du Pays d'Urfé,

Il fait lecture des différents articles pour chacun des budgets.

Il apporte des précisions sur les projets prévus en 2026.

Il propose de voter les crédits au niveau de l'opération en section d'investissement pour l'ensemble des budgets.

Pour les budgets soumis à la nomenclature M57, il est proposé de recourir au principe de fongibilité des crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Pour les budgets soumis à la nomenclature M40 et M49, il est proposé que le vote intervienne au niveau du chapitre.

M. le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur ce projet de budget primitif qui s'équilibre globalement :

- à hauteur de 6 284 872.23€ en section de fonctionnement ;
- à hauteur de 3 413 236.64€ en section d'investissement.

Suite à l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Article premier : VALIDE les modalités évoquées ci-dessus ;

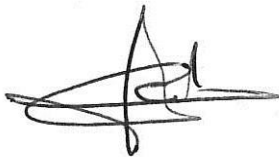
Article 2 : APPROUVE le Budget Primitif de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour l'exercice 2026 selon les modalités suivantes :

Intitulés	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	3 233 389,89 €	1 767 857,22 €	5 001 247,11 €
Budget Ateliers partagés	290 254,93 €	119 907,53 €	410 162,46 €
Budget ZA	919 135,36 €	1 055 639,06 €	1 974 774,42 €
Budget MSP	533 518,59 €	120 713,31 €	654 231,90 €
Budget Service Déchets	955 611,69 €	260 659,48 €	1 216 271,17 €
Budget Service Unifié	184 611,77 €	7 460,04 €	192 071,81 €
Budget Eau Les Salles	168 350,00 €	81 000,00 €	249 350,00 €
Total	6 284 872,23 €	3 413 236,64 €	9 698 108,87 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 30 avril 2026

Le Président,
Charles LABOURE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ**
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 01/05/2026

Date de réception de l'AR: 01/05/2026

042-244200820-DE_025_2026-DE

A G E D I